

MAIRIE DE LE BIOT

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2011

Convocations du 12 Mai 2011

Présents : Henri- Victor TOURNIER, Yann MORAND, Yvette GUILLEREY, Philippe BOTU, Gilbert ADAMEC, Frédéric RENEVIER, Gérard THILLIER, Sébastien CETTOUR-CAVE

Secrétaire de séance : Yann MORAND

1 / STATION D'EPURATION :

Intervention de Monsieur Christian DOCHE cabinet Montmasson sur le fonctionnement de la STEP de couvaloup.

Il faut du personnel compétent en traitement et en process (automatisme). A ce jour la STEP donne un niveau de rejet satisfaisant au regard des critères légaux. Selon le bilan d'exploitation, la charge de travail équivaut à un demi-temps.

De plus la charge polluante est très variable (période basse/période haute saison). Il faut donc pouvoir anticiper les réglages avant la saison touristique et pour cela des moyens en personnel formé à la conduite de la station et en technicité du traitement des eaux.

Une proposition d'exploitation faite par MSE (groupeVéolia) environ 24000€ HT pour dix mois pour assistance, mais la plupart de la charge de travail resterait aux employés communaux.

Mise en concurrence Véolia/Lyonnaise des eaux pour une solution de quelques mois avant de trouver une solution à long terme qui pourrait être l'embauche d'un électromécanicien compétent dans les métiers de l'eau. Cette solution est à étudier de manière approfondie.

2 / ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Démission de Nathalie Morand de sa place d'adjoint au maire et de conseillère municipale.

Selon le code général des collectivités locales, le 2^{ème} adjoint devient automatiquement 1^{er} adjoint. Refus de Mr Yann Morand.

Monsieur Gilbert Adamec est candidat : votant : 8 ; votes pour : 7 ; abstention : 1.

Monsieur Gilbert Adamec est élu.

3 / PLU approbation de la révision simplifiée N°1 Col du Corbier :

Notre projet de révision simplifiée a été approuvé par délibération du SIAC le 05 mai 2011.

Le conseil municipal approuve la révision simplifiée N°1 du PLU.

4/ ASSAINISSEMENT :

- Travaux d'assainissement :

La fin des travaux d'assainissement de gys est prévue fin juin 2011.

Les enrobés seront faits au mois d'août. Un courrier a été envoyé à tous les habitants de gys pour les prévenir qu'ils peuvent raccorder leur habitation d'ici la fin août s'ils le souhaitent.

Passé cette date et une fois les enrobés faits, si la mise en place de leur dispositif de branchement, nécessite une découpe de l'enrobé neuf, la reprise de cet enrobé sera faite à leurs frais et à l'identique de l'existant. Les travaux de branchements particuliers seront faits par une entreprise choisie librement par les propriétaires raccordables.

- Contre –Allée STEP/ZA la Vignette :

Suite à la mise en place des réseaux secs et des réseaux humides à la ZA de la Vignette pour l'alimentation de la STEP de couvaloup, il faut remettre l'enrobée en état. S'en tenir à ce qui est prévu au marché avec SIPE.

5 / FRUITIERE :

Sur les conseils de Maître Favre avocat, les occupants : CALVA, Verdannet, Gaec les gaspardes à ce jour sont occupants sans droit ni titre. Délibération est prise pour autoriser le 1^{er} adjoint à donner congé aux 3 occupants, avec offre de signature d'un bail rural pour rester dans le local. Cette décision est prise dans la continuité des délibérations du Conseil municipal du 11 mars 1979 et 13 juin 1989 et dans le souci de régulariser la situation des occupants actuels et leur permettre de pérenniser leur activité dans un cadre juridique adéquat pour les professionnels. Le conseil municipal mandate CANEL géomètre expert pour effectuer les métrés afin de connaître la superficie effectivement utilisée par chaque occupant.

6 / VENTE TERRAIN COMMUNAL (clos noir) :

Parcelle de 830 m2, monsieur et madame Wouters ont fait une proposition pour l'acquisition de ce terrain. Le conseil municipal révisé cette proposition à la hausse, en attente de la réponse de monsieur et madame Wouters.

7 / COMMUNAUTE DE COMMUNES :

D'ici le 31 décembre 2011, le schéma de coopération intercommunale va être décidé par le préfet. Monsieur le préfet a demandé aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de faire des propositions sur des périmètres de leur choix. Proposition de la CCVA, aller de Morzine, les Gets à Habère-lullin, Reyveroz, Vailly. Les élus souhaitent que la CCVA s'arrête à la Vernaz.

8 / ECHANGE TERRAIN COMMUNE/HURTEAUX :

Le plan d'échange a été validé par le conseil municipal. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

9 / SNACK-PIZZA AMBULANT :

Le conseil municipal a décidé que Monsieur Grippi pourra s'installer :

- sur la place du village au pied de la croix, pas de table ni de chaise.
- à la vignette tous les jours à 12h.

Le loyer de l'emplacement sera de 150€ mois. Le non paiement du loyer entrainera la révocation de l'autorisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est clôturée à 23 h30.

Le MAIRE
Henri- Victor TOURNIER